

TABLE DE LA SÉCURITÉ

Séance du 29 octobre 2024
18h00 – Restaurant scolaire du Lignon - mlou

SYNTHESE

2024 - 009

Introduction

La table de la sécurité se veut être une rencontre entre les acteurs civils et professionnels de la sécurité et du social durant laquelle les intervenants partagent les problématiques vécues et différents constats sur le terrain. Le but est de faire par des expériences de chacun afin de trouver des solutions pérennes. L'impact espéré est d'améliorer la sécurité.

Présentation sur le sujet de la mobilité douce

La séance a débuté avec une présentation de la Police municipale sur le thème de la mobilité douce. Les différences entre les cyclomoteurs et cyclomoteurs légers ont notamment été expliquées.

Autorisé				Interdit				
Trottinette	E-bike lent	Gyropode	E-bike rapide	Mono roue	E-skate	Hoverboard etc.		
								
Catégorie								
Vitesse maxi	20km/h	25km/h	20km/h	45km/h	Certains véhicules électriques proposés dans le commerce, tel que les E-kart, E-skate, Hoverboard, mono-roue etc. sont interdit sur la voie publique. Par leur construction et leur équipement (frein, vitesse, éclairage etc.) leur utilisation n'est autorisée que sur le domaine privé.			
Puissance maxi	0.5 kw		2 kw	1 kw				
Freins	Deux freins efficaces		Deux freins efficaces réceptionnés					
Eclairage non clignotant	Eclairage fixé à demeure. Avant : blanc / Arrière : rouge		Eclairage homologué fixé à demeure. Avant : blanc / Arrière : rouge					
Catadioptrès	Arrière : rouge 10 cm ² / sur les pédales : orange 5cm ²							
Rétroviseur	Non			Oui à gauche				
Plaque immatriculation	Non		Oui					
Permis de conduire	M dès 14 ans / Dès 16 ans sans permis			M dès 14 ans				
Port du casque	Conseillé			Obligatoire				
Autorisé à circuler sur les routes	OUI							
Autorisé à circuler sur les pistes cyclables	OUI							
Autorisé à circuler sur les trottoirs	NON							

Problématique déchets

- La police municipale a informé qu'un nouveau dispositif de levée des **hypers encombrants** (www.vernier.ch/ds-he) a été mis en place depuis le 14 septembre par la ville de Vernier. Ce service est effectué par des jeunes de Vernier en voie d'insertion professionnelle, leur offrant ainsi une opportunité d'emploi au sein de leur commune. Ils sont encadrés par des responsables de la coordination et de l'organisation.
A ce jour, une quinzaine de personnes en ont bénéficié.
- Il a été demandé s'il était possible de traduire en plusieurs langues les affiches qui sont présentes à la déchetterie du samedi. En effet, en vue de la mixité des habitants, ceci pourrait permettre de faciliter leur compréhension.

Eléments de réponse :

Cette demande sera transférée au service concerné afin de voir ce qu'il est possible de faire.

- Il a été demandé si les services de la ville de Vernier pouvait nettoyer le sentier du Nant-des-Grebattes. En effet, des déchets se trouveraient sur ou autour du sentier dans les parties boisées.

Elément de réponse :

Il faut déterminer qui s'en occupe et si la parcelle est privée.

- Il a été informé qu'un grand nombre d'encombrants seraient toujours déposés en bas des allées et dans certains sous-sols. Il s'agirait souvent de personnes qui déménageraient et qui en profiteraient pour se débarrasser de leurs objets.

Elément de réponse :

La Police municipale et le service de la Cohésion sociale rappelle que les actions entreprises par la ville de Vernier visent à réduire la quantité de ces déchets. Une information sera transmise au CCL.

Diagnostic partagé

Signalisation vélos

- Des habitants ont relevé que beaucoup de cyclistes emprunteraient divers chemins dans le quartier du Lignon alors que des panneaux d'interdiction générale de circuler sont présents.

Elément de réponse :

Il a été informé que certains chemins en sont dépourvus et que la problématique est en train d'être traitée par les services concernés de la Ville de Vernier afin d'avoir une signalisation cohérente sur tous les chemins.

- Un habitant relate que des personnes se drogueraient dans les coursives aux numéros 10,11,34, mais que les habitants craignaient d'appeler par crainte de représailles.

Elément de réponse :

Les Correspondants de nuit et la police municipale rappellent que les appels sont traités de façon confidentielle et aucune information n'est transmise à des tiers. De plus, si aucune sollicitation n'est faite par les habitants, aucune action ne peut être entreprise et ainsi régler le problème.

Prochaine rencontre

Les dates seront proposées aux participants ultérieurement. Une séance devrait être effectuée pour la rentrée axé sur le thème de la mobilité.

A noter que si d'autres problématiques doivent survenir, il faudra le faire savoir en contactant les services adéquats :

Correspondants de nuit : 7/7 de 18h à 02h au 0800 1219 20 – adresse de messagerie : nuit@vernier.ch

Police cantonale : 117

Police municipale : du lundi au vendredi de 7h à 23h et le samedi de 13h à 23h au 022 306 06 55 –
adresse de messagerie : spm@vernier.ch

Prime Protection Group SA : +41 22 300 52 82